

## Conseil communal de Dippach

### Séances du lundi, 3 juin 2024

Les conseillers communaux de la commune de Dippach sont priés de bien vouloir assister aux prochaines séances du conseil communal, **qui auront lieu en la salle polyvalente de la Maison de la Culture « Pontebier » à Schouweiler**, le lundi, 3 juin 2024 à 14.00 heures.

#### ORDRE DU JOUR :

##### A Séance à huis clos

1. Personnel communal :
  - 1.1. Promotion d'un fonctionnaire au grade 8 du groupe de traitement C1 – sous-groupe technique (ni supérieur) - Décision
  - 1.2. Annulation de la nomination d'un fonctionnaire à la fonction de secrétaire communal adjoint - Décision
2. Personnel enseignant : Propositions d'affectations aux postes d'enseignant(e)s de l'enseignement fondamental qui avaient été déclarés vacants au niveau de la liste afférente des postes vacants pour l'année scolaire 2024/25 (2 postes de surnuméraires à tâche complète et à durée indéterminée, cycles 2-4) – Décision

##### B Séance publique

1. Urbanisme et aménagement du territoire communal : Projet d'aménagement particulier nouveau quartier (PAP-NQ) à Schouweiler, 131 Route de Longwy présenté par la société CONSTROPI de Schiffflange - Décision
2. Personnel communal :
  - 2.1. Création d'un poste de fonctionnaire communal à titre d'une tâche de 40 heures par semaine, groupe de traitement A1, sous-groupe administratif, affecté au Service technique, dans le cadre de la réorganisation du service – Décision
  - 2.2. Création de 2 postes de salarié à tâche principalement manuelle à tâche complète, dans la carrière A3, telle qu'elle est prévue au niveau de la convention collective pour les salariés des communes du Sud, à affecter aux services de conciergerie de la commune - Décision
  - 2.3. Création de 2 postes de salarié à tâche principalement manuelle à tâche complète, dans les carrières H3, telles qu'elles sont prévues au niveau de la convention collective pour les salariés des communes du Sud, à affecter au service eau/canal et au service espaces verts de la commune - Décision
3. Finances communales :
  - 3.1. Fixation des taux de l'impôt foncier pour l'exercice 2025 – Décision
  - 3.2. Fixation du taux de l'impôt commercial pour l'exercice 2025 – Décision
  - 3.3. Décompte en ce qui concerne la mise en place d'un garage et d'un abri au niveau du terrain de football à Schouweiler – Décision
  - 3.4. Modification budgétaire – Création d'un article de recette dans le cadre de ventes de terrain suite à la régularisation d'emprises (1/621/261100/99001) – Décision avec allocation de crédit

- 3.5. Modification budgétaire – Création d'un article de recette dans le cadre de la convention d'exécution du PAP « Op Eizemuer/beim Kreuz » - Décision avec allocation de crédit
- 3.6. Modifications budgétaires – Création d'articles spécifiques dans la cadre de contrats de bail en matière de restauration et brasserie - Décisions avec allocations de crédits
- 3.7. Modification budgétaire – Création d'un article pour le paiement des frais téléphoniques de la Crèche Kannernascht - Décision avec allocation de crédit
4. Taxes, tarifs et redevances communales :
  - 4.1. Repas sur roues : Nouvelle fixation des tarifs à percevoir par la commune dans le cadre du service « Repas sur Roues » – Décision, modifiant une décision de 2015
  - 4.2. Règlement communal portant fixation des redevances à payer en matière de facturation de prestations sur les cimetières de la commune de Dippach, dans le cadre des opérations d'inhumation de dépouilles mortelles – Décision, modifiant une décision de 2015
  - 4.3. Règlement communal concernant la taxe de chancellerie à percevoir – Décision abrogatoire d'une décision de 2023
5. Transactions immobilières :
  - 5.1. Cession gratuite à la Commune de Dippach relative à un terrain d'une contenance de 30 centiares, sis « Rue du cimetière à Dippach » - Décision quant à l'acte notarié
  - 5.2. Acquisition par la Commune de Dippach de deux parcelles, sises à Schouweiler, « Rue de la Résistance » d'une contenance totale de 49 centiares – Décision quant à l'acte notarié
  - 5.3. Régularisation de situations foncières à Sprinkange, par échanges de fonds entre un tiers et la commune, sis à Sprinkange, aux lieux-dits « In der Messer », « In den Flachsgarten », « Honnengraecht », « Rue de Bettange », « Rue Nic Calmes » et autres - Décision quant à l'acte notarié
6. Conventions et contrats :
  - 6.1. Contrat de bail commercial entre la commune et le tenancier futur du débit de boissons au niveau du Centre Culturel « Norbert Sassel » à Bettange - Décision
  - 6.2. Convention entre la commune de Dippach et l'association sans but lucratif SAUVONS BAMBI Luxembourg, portant fixation des modalités de collaboration (financières et organisationnelles) entre les partenaires dans le cadre du projet du même nom - Décision
  - 6.3. Convention entre l'Etat luxembourgeois et la commune de Dippach, portant fixation des modalités de collaboration (financières et organisationnelles) entre les partenaires dans le cadre de l'organisation de cours de luxembourgeois - Décision
  - 6.4. Convention entre la commune et LUXXORR, dans le cadre de droits de reproduction de publications dans les médias publics - Décision
  - 6.5. Fonctionnement de la « Crèche nature » pour enfants à Schouweiler, dans l'immeuble mis en service le long de la rue de Dahlem - Décision quant à une convention de collaboration entre la commune et un organisme gestionnaire tiers – Modification d'une convention conclue entre les partenaires par adaptation des modalités financières - Décision
  - 6.6. Contrat entre la commune et l'entreprise de fossoyage HARY, portant fixation des modalités de collaboration financières et organisationnelles dans le cadre de l'exécution des prestations de fossoyage au niveau des cimetières communaux par sous-traitance - Décision
7. Commissions consultatives : Modification de la représentation politique du parti LSAP au niveau de certaines commissions consultatives (Commission de l'Egalité des chances, Commission des Finances, Commission de la Jeunesse, Commission du 3<sup>e</sup> âge) - Décisions
8. Subsidés :
  - 8.1. Attribution d'un subside au Lëtzebuerger Landesverband fir Beienzuucht – Fédération des Unions d'Apiculteurs du Grand-Duché de Luxembourg, à l'occasion de l'organisation de la 9<sup>e</sup> édition du Congrès des Apiculteurs germanophones - Décision
  - 8.2. Attribution d'une subvention extraordinaire à l'Amicale CIS Dippach, dans le cadre de l'acquisition d'éléments d'uniformes - Décision
  - 8.3. Attribution d'un subside de fonctionnement à l'Asbl. Amicale du Groupe cynotechnique du CGDIS - Décision

8.4. Attribution du subside annuel à la Sécurité Routière - Décision

9. Prise de connaissance des statuts de :

- L'Asbl. Maison des Œuvres Home Saint Joseph, Schouweiler
- L'Asbl. Survivors Lëtzebuerg

10. Informations du collège des bourgmestre et échevins au conseil communal

11. Divers et questions des conseillers communaux

Schouweiler, le 24 mai 2024

La présidente,

Manon BEI-ROLLER

Pour le collège échevinal,



Le secrétaire,

Claude ELSEN

**Remarques :**

- Les discussions et propos en relation avec la séance publique du conseil communal seront enregistrés par voie électronique et mis à disposition du public, pour information, par le moyen du site internet de la commune, à savoir : [www.dippach.lu](http://www.dippach.lu).

- Le dossier en version papier est à la disposition des conseillers communaux pour consultation à la maison communale à partir du lundi, 27 mai 2024. **Il est à noter que c'est seulement cette version qui fait foi, alors que la version diffusée via SIGI-Drive de manière digitale est à considérer comme étant à titre indicatif.**